



LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

A LA FORMATION

DEA 30

DU 7 FEVRIER 2022 AU 17 JUIN 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Glossaire des termes souvent mobilisés dans la formation	4
Préambule.....	5
Introduction	6
Présentation des Instituts de Formation du CHU de Saint-Etienne	7
Le CHU de Saint-Etienne	7
Les formations	7
La formation des infirmiers	7
La formation des ambulanciers.....	8
La formation des cadres de santé	8
Définition du métier d'ambulancier.....	9
Le référentiel de formation	9
Le cadre réglementaire.....	11
Les instances d'aide à la décision pour le directeur.....	11
Les droits et obligations des élèves	12
Le projet de formation et les orientations pédagogiques	13
L'équipe pédagogique.....	13
L'équipe administrative et technique	13
L'équipe de direction	14
Les principes fondateurs de la formation	14
La réflexivité.....	15
Différents temps pédagogiques vous permettent de mobiliser la réflexivité	15
L'autonomie.....	16
L'accompagnement à l'autonomie à l'IFA du CHU de Saint-Etienne.....	16
L'accompagnement dans le développement de compétences.....	17
L'alternance	18
Les liens stage/IFA.....	18
La construction des savoirs professionnels	19
La place de l'élève dans l'alternance	19
L'analyse des situations professionnelles	20
Les modalités d'organisation des stages à l'IFA du CHU.....	20
Le référentiel de certification.....	21
La validation des compétences	21
Le diplôme d'Etat.....	21

Le jury régional	21
L'ORGANISATION DE LA FORMATION	22
Organisation générale de l'année (cf annexe 1)	22
Rencontres entre élèves et équipe pédagogique et/ou Direction :	22
Suivi pédagogique :	22
Il débute la semaine de rentrée.	22
Temps de régulation	22
Date d'évaluations des compétences (cf annexe 2)	22
Bilan de l'année	22
Conclusion	23
ANNEXES	24

Glossaire des termes souvent mobilisés dans la formation

BDE : bureau des étudiants

CM : cours magistral

CHU : Centre hospitalier universitaire

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

IFAS : Institut de Formation des Aides-Soignants

IFSI : institut de Formation en Soins Infirmiers

IFA : Institut de Formation des Ambulanciers

IFCS : Institut de Formation des Cadres de Santé

Potentiel : Ensemble des lieux de stage disponibles par période de stage et par promotion.

SPI : suivi pédagogique individuel

SSD : section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

SVE : section relative à la vie étudiante

TD : travaux dirigés

Types de stage :

- ETS : Entreprise de transport sanitaire
- SU : Service d'Urgences
- SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence
- SMUR : Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation.
- Gériatrie et rééducation fonctionnelle

UJM : Université Jean Monnet – Saint-Etienne

Préambule

Un livret d'accompagnement¹ à la formation a été mis en place, pour les étudiants infirmiers du CHU de St Etienne depuis 2013-2014 et pour les élèves ambulanciers depuis 2017-2018.

Cet outil est à votre intention, étudiants et élèves. C'est un support de communication entre vous et l'équipe pédagogique. Il se veut évolutif, il est donc à compléter, réajuster... Ainsi, grâce à l'évaluation que vous en ferez, l'équipe pédagogique poursuivra le développement et l'élaboration de ce document interactif.

Il présente le contexte de la formation et les orientations pédagogiques. La présentation de ces informations a pour objectif de vous permettre de mieux cerner les attendus et l'organisation de votre formation dans les instituts du CHU de St Etienne. Pour les étudiants infirmiers, en début de deuxième et troisième année, il est complété pour vous présenter les particularités et l'organisation de l'année.

En l'utilisant au quotidien, il sera pour vous un outil au service de vos apprentissages.

Equipe pédagogique IFA

¹ Ce livret est le résultat d'une réflexion conduite en équipe pédagogique, entre 2011 et 2013, animée par Michel VIAL, Professeur en Sciences de l'éducation de l'Université Aix-Marseille. Cette réflexion est à l'initiative d'André ROUSSET (directeur des instituts de 2007 à 2016).

Introduction

Nous avons construit ce livret d'accompagnement à la formation pour qu'il devienne un outil partagé, commun et qu'il serve d'interface entre les élèves, le personnel de l'IFA et les professionnels qui participent à la formation.

Ce livret d'accompagnement à la formation doit vous permettre de vous repérer dans l'ensemble des ressources proposées par l'institut de formation du CHU de Saint-Etienne et d'identifier les exigences à respecter.

Il obéit à trois critères :

1. Il dit **la particularité** de l'IFSI - IFA du CHU, il communique les priorités, les orientations choisies et les moyens mis en œuvre pour les réaliser : le sens des études.
2. C'est un document où sont rassemblés et signalés les éléments du cadre légal de la formation : les règles de fonctionnement à connaître.
3. Il permet le dialogue ; il est donc révisable, il n'est pas écrit dans le marbre. Il devient légitime parce qu'il est discutable et évolutif. L'équipe pédagogique prend en compte les bilans réalisés avec les élèves, l'évolution de la réglementation et du contexte.

Il est attendu que vous n'hésitez pas à demander des éclaircissements et à faire part de vos questionnements.

Présentation des Instituts de Formation du CHU de Saint-Etienne

Le CHU de Saint-Etienne

Le CHU de St Etienne est la plus grande structure de soins de la Loire et une des trois plus grandes de Rhône Alpes.

7200 personnes y sont salariées (chiffres 2016) dont près de 4000 paramédicaux : soignants et médico-techniques, éducatifs et enseignants. En hospitalisation, 1919 lits et places permettent d'accueillir les patients dans des services de médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique, psychiatrie, soins de suite et de réadaptation, soins de longue durée ;

Les 60 services hospitaliers et 14 pôles d'activités médicales et médicotechniques sont répartis sur 3 sites : Hôpital Nord, Hôpital Bellevue, Hôpital de la Charité.

Les formations

Le CHU, avec le campus paramédical, a une place importante dans la formation de soignants non médicaux en particulier pour le Sud Loire et le Nord de la Haute Loire. Trois formations diplômantes sont proposées sur le site de Bellevue, le campus paramédical intègre également le CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences).

La formation des infirmiers

Le 2 octobre 1963, une école d'infirmières ouvre au Centre Hospitalier de Saint-Etienne pour pallier le manque de professionnels formés. En effet, sur les 64 infirmiers diplômés issus en 1962 de l'école d'infirmières de la Croix Rouge, seulement 14 ont demandé un emploi au Centre Hospitalier de Saint-Etienne.

Cette école est implantée au 3^{ème} étage du pavillon de Pneumo-Phtisiologie de l'Hôpital Bellevue (anciens bâtiments de la Faculté de Médecine sur Bellevue) et bénéficie d'un agrément pour 20 à 25 élèves.

Le 1er septembre 1978, l'école intègre le pavillon 54, à l'Hôpital Bellevue.

Pendant plusieurs années, deux écoles d'infirmiers psychiatriques ont existé à Saint-Etienne, l'une à l'Hôpital Bellevue, l'autre à l'Hôpital Saint-Jean-Bonnefonds.

Cette école est devenue en 1992, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Cet établissement a pris de l'ampleur et s'est inscrit dans la durée : il accueille en 2020, la 57^{ème} promotion avec 120 étudiants infirmiers.

La formation des ambulanciers

Fin 1977, l'école d'ambulanciers est créée. L'IFA a connu 5 déménagements depuis sa création. En septembre 2012, il a réintégré le pavillon 54 à l'Hôpital Bellevue. Sur ce lieu favorise la connaissance entre étudiants² et donc entre profession.

L'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) du CHU accueille, cette année, sa 28^{ème} promotion. La formation dure 5 mois. Les promotions comptent 25 élèves : 22 en parcours complet et 3 en parcours partiel.

En 2006, une formation de 2 semaines pour les auxiliaires ambulanciers a été initiée. Deux sessions de 24 stagiaires sont organisées par an.

La formation des cadres de santé

L'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) forme en une année scolaire des professionnels de santé qui ont au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans une des 13 professions paramédicales de niveau III ou II³ pour leur permettre d'obtenir le diplôme de cadre de santé.

Les cadres de santé exercent soit en tant que cadre dans une unité de soins, soit en tant que formateur dans un institut de formation.

Depuis 2002 sur le site de technopole, l'IFCS a déménagé en Mai 2016 pour intégrer le Pavillon 16, sur le site de Bellevue. L'IFCS accueille en 2018 la 40^{ème} promotion, constituée de 45 étudiants.

Depuis 2016, la direction des instituts de formation du CHU de Saint Etienne et de celle des instituts de l'Hôpital du Gier (HDG) est commune. L'ensemble des deux instituts proposent donc sur le site de Saint Chamond, en plus, des formations citées ci-dessus :

- une formation infirmière de 65 étudiants,
- une formation aide-soignante regroupant les 2 IFAS (CHU et HDG) avec 96 élèves.

²Lire indifféremment étudiant/élève

³Niveau établi par la nomenclature nationale des niveaux de formation, mise en place en 1969 par la Commission statistique nationale

L'exercice de l'activité d'ambulancier

Définition du métier d'ambulancier

Le métier d'ambulancier est un métier réglementé régi par le Code de la Santé Publique quatrième partie, livre III titre IX

« Un ambulancier est un professionnel de santé, il exerce son activité au sein d'une entreprise privée de transport sanitaire ou d'un établissement de santé. Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes, dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soin ou de diagnostic. Ce professionnel connaît l'état d'urgence de ses malades. En effet, il se renseigne sur le degré de gravité des patients et leurs types de blessures auprès de la structure pour laquelle il travaille : SAMU, hôpital, Croix-Rouge... Il est au service des malades, veille à leur confort, les installe durant le trajet et peut même intervenir en cas d'urgence pour prodiguer les premiers secours. L'ambulancier doit veiller à l'entretien de son véhicule et à la stérilisation du matériel. Il peut également assister le malade pour les formalités d'entrée et de sortie des malades ».

Il faut être détenteur du diplôme d'Etat pour avoir le droit d'exercer. L'Institut prépare l'élève à l'exercice du métier.

Le référentiel de formation

Un arrêté fixe le cadre de votre formation. Ce texte est transcrit dans le recueil des principaux textes relatifs au diplôme d'Etat.

Arrêté du 26 janvier 2006 modifié, relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'Etat d'ambulancier (page 10 et suivantes)

Ce texte et ses annexes permettent d'offrir sur l'ensemble du territoire français une formation organisée de manière semblable et de maintenir un diplôme national : le Diplôme d'Etat d'Ambulancier.

Cet arrêté précise le cadre réglementaire. Il est la référence pour les formateurs, la direction et les élèves.

Les annexes :

- L'annexe 1 présente la fiche d'attestation de validation du stage d'orientation professionnel.
- L'annexe 2 présente la fiche d'attestation de l'employeur pour les personnes ayant exercé au moins un mois en qualité d'auxiliaire ambulancier.
- L'annexe 3 présente le référentiel de formation du Diplôme d'Etat d'Ambulancier.
- L'annexe 4 présente l'évaluation des compétences en stage.

L'arrêté de formation décrit 8 modules permettant l'acquisition de 8 compétences. Elles sont le socle de l'exercice professionnel. Les modules de la formation et les stages vous permettent de les acquérir. Pour obtenir le diplôme d'Etat ambulancier, les apprentissages réalisés pendant la formation doivent attester l'atteinte de ces 8 compétences dans des situations professionnelles :

Compétence 1 : dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient

Compétence 2 : apprécier l'état clinique d'un patient

Compétence 3 : respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections

Compétence 4 : utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients

Compétence 5 : établir une communication adaptée au patient et à son entourage

Compétence 6 : Assurer la sécurité du transport sanitaire

Compétence 7 : rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

Compétence 8 : organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession

Le cadre réglementaire

Les instances d'aide à la décision pour le directeur

Le conseil technique (Art.35 de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif au diplôme d'Etat d'ambulancier).

Ce conseil permet au directeur de recueillir l'avis des différents partenaires de la formation :

Partenaires de la formation	Caractéristiques du représentant
L'Etat	- Le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé ou son représentant Il préside le conseil technique.
La direction du CHU	- le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales
Les formateurs	- Un formateur permanent de l'institut de formation
Les professionnels	- Un chef d'entreprise de transport sanitaire - Un médecin de SAMU ou de service d'urgence public ou privé désigné par le Directeur de l'Institut.
Les élèves	- Un représentant des élèves élu ou son suppléant.

Ce conseil se réunit au moins une fois par an. C'est une instance essentielle dans la vie de l'IFA. Elle permet, d'une part de présenter l'avancée des projets et d'autre part de recueillir l'avis des différents partenaires. Des situations d'élèves peuvent y être présentées : difficultés dans les apprentissages, mutations, reprises de formation... C'est un organe consultatif et non décisionnel.

Le représentant des élèves y joue une place essentielle. Il expose et argumente son point de vue, point de vue qui orientent les débats ; il participe aux votes lorsqu'il a une voix délibérative.

Le conseil de discipline (Art.38 de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif au diplôme d'Etat d'ambulancier).

Le conseil de discipline émet un avis sur les fautes disciplinaires et les actes d'élèves incompatibles avec la sécurité des patients.

Le conseil de discipline est composé de certains membres du conseil technique. Il est établi pour un an lors du premier conseil technique. Le représentant des élèves y siège. Les situations d'élèves qui ont commis des fautes par rapport à la loi et/ou le règlement intérieur y sont présentées.

C'est aussi un organe consultatif et non décisionnel : le directeur prend la décision finale en tenant compte de l'avis du conseil.

La section de vie étudiante (SVE) :

L'objectif est d'améliorer la vie quotidienne à l'IFSI au niveau organisationnel, intendance, locaux...

A l'IFSI du CHU de St Etienne, la section de vie étudiante permet d'appréhender les besoins des étudiants et élèves et de les impliquer dans la vie et l'organisation de l'IFSI.

Cette commission consultative émet des avis et propositions. Elle peut être amenée à construire des dossiers, des argumentaires.

Sont traités :

- L'utilisation des locaux et du matériel
- Les projets « extra-scolaires »
- L'organisation des échanges internationaux

Peuvent être également abordés :

- L'organisation du temps de formation : horaires, cours magistraux, cours obligatoires, travail personnel, stages,
- L'aménagement des espaces destinés à la vie étudiante,
- L'organisation d'activités sportives et culturelles périscolaires,
- La santé, l'hygiène et la sécurité,
- Les missions et la formation des représentants des étudiants,
- L'organisation de l'information aux futurs candidats.

Participant :

- les délégués des étudiants infirmiers, et des élèves ambulanciers (8 personnes),
- 4 formateurs désignés par la directrice (3 pour la formation IDE, 1 pour la formation ambulancière),
- 1 secrétaire désignée par la directrice,
- le documentaliste,
- l'adjoint des cadres responsable administratif,
- le cadre supérieur de santé,
- la directrice.

Elle se réunit deux fois par an.

Les droits et obligations des élèves

L'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif au diplôme d'Etat d'ambulancier précise les absences autorisées pendant la formation et les conditions d'interruption de formation (Art.27 à Art. 32), les vaccinations obligatoires (Art.13) et le droit d'association des élèves (Art.47 à Art.49).

Ce texte instaure la mise en place d'un règlement intérieur (art.49). A l'IFA du CHU de St-Etienne, ce règlement vous est remis et explicité. L'application de ce règlement est utile pour faciliter la vie et le travail collectifs. Par la signature du document « Attestation de prise en connaissance du règlement intérieur », vous acceptez de vous conformer à ce règlement. Vous signerez aussi une convention type de stage qui attestera que vous avez pris connaissance de ce document. Cette convention lie élève – établissement d'accueil en stage - institut de formation ; elle peut-être si nécessaire produite aux autorités administratives ou judiciaires.

Le projet de formation et les orientations pédagogiques

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

La finalité de la formation vise également le développement de vos potentialités d'adaptation aux évolutions en secteur hospitalier et extrahospitalier, dans une dimension de santé publique. A l'issue de votre formation, vous pourrez exercer dans n'importe quel secteur sanitaire privé ou public et être source de propositions dans un système de santé en pleine évolution.

Les méthodes pédagogiques mobilisées à l'IFA s'attachent à développer des capacités d'initiative, de questionnement, d'anticipation, d'autoévaluation visant à un exercice professionnel responsable. Un travail particulier est réalisé tout au long de la formation où les élèves sont conduits à lire, écrire, prendre la parole et se mettre en situation professionnelle.

L'IFA a choisi de conduire les huit modules de façon transversale afin de favoriser la construction de vos compétences professionnelles en lien avec vos apprentissages effectués en stage et permettre un meilleur maillage entre elles dans une formation en alternance.

A l'IFA du CHU de Saint Etienne, les élèves en formation en cursus partiel intègrent la formation en cursus complet pour les modules à valider, afin de générer une source supplémentaire d'enrichissement par le partage et la confrontation d'expériences diverses.

Afin de faciliter votre réussite au DEA, si vous êtes élève en cursus partiel, 35 heures supplémentaires de temps de formation sont organisées sur l'année, en fonction de vos besoins (cf. Annexe 4). Ce temps est notamment prévu pour questionner et analyser les compétences acquises lors des parcours professionnels et formations antérieurs.

La formation est organisée sur 18 semaines, dont 13 semaines d'enseignement en institut et cinq d'enseignement en stages cliniques et stages en entreprise de transport sanitaire. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'équipe pédagogique

Une équipe pédagogique de 23 formateurs, tous infirmiers et titulaires d'un diplôme de cadre de santé, vous accompagnent dans vos apprentissages.

Parmi ces 23 formateurs permanents :

- 1 formateur coordonnateur des stages est chargé de la négociation et de l'organisation des stages. Il contribue à une bonne collaboration avec les nombreux terrains de stage.
- 1 formateur est plus particulièrement chargé de la formation ambulancière. Sa mission est de construire la progression des apprentissages des compétences.

L'équipe administrative et technique

Elle est composée de 5 secrétaires.

Une équipe chargée de la documentation : deux personnes vous guident dans la recherche documentaire au Centre de Documentation.

Un responsable de la salle multimédia.

L'équipe de direction

Elle est constituée de :

- un directeur des soins, coordonnateur des Instituts de formation,
- un cadre supérieur de santé, plus particulièrement chargé de la coordination de la formation infirmière,
- un cadre supérieur de santé chargé de missions transversales, de la formation continue, de la démarche qualité de l'organisation des épreuves de sélection et de la coordination de la formation ambulancière,
- un adjoint des cadres hospitaliers, responsable de l'équipe administrative.

Les principes fondateurs de la formation

Ces principes à l'IFA du CHU de Saint-Etienne s'appuient sur des valeurs humanistes et sur le postulat d'éducabilité.

Pour l'équipe de l'IFA, ces valeurs apparaissent essentielles dans la relation pédagogique et dans la relation de soins.

Elles sont :

- Le respect. C'est une attitude par laquelle la personne témoigne de la reconnaissance et de la considération à une autre et à soi-même.
- La tolérance. Elle conduit à accepter d'autres façons de penser et d'agir.
- La bienveillance. C'est l'attention favorable portée à l'autre.
- La dignité. C'est le respect dû à autrui et à soi-même.
- L'équité. Elle apprécie ce qui est dû à chacun, au regard de ses besoins.
- La responsabilité. Elle conduit à répondre de ses actes, de ses décisions et de leurs conséquences.

Le postulat d'éducabilité oriente la relation pédagogique. Il se fonde sur les éléments suivants :

- Tout élève est capable de progrès.
- C'est l'élève qui apprend.
- Chaque formateur est là pour lui permettre de progresser et est individuellement responsable de l'accompagnement dans cette progression.

Ce postulat engage l'ensemble de l'équipe de l'IFA à :

- Estimer que chaque individu a des potentialités de développement,
- Estimer que chaque individu a la capacité de faire évoluer ses conceptions,
- Proposer des stratégies d'apprentissage variées voire différenciées,
- Proposer un accompagnement individualisé.

Cependant ce postulat n'implique pas que chaque élève réussisse à devenir un professionnel.

En effet :

- pour être ambulancier, il est nécessaire d'acquérir les compétences professionnelles reconnues par les formateurs de l'IFA et les lieux de stages,
- la formation permet à chaque élève de préciser son projet professionnel et donc de s'apercevoir que son projet n'est peut-être pas de devenir ambulancier.

Pour vous permettre d'acquérir ces compétences professionnelles, l'équipe pédagogique privilégie les quatre principes organisateurs de la formation, suivants :

- La réflexivité
- L'autonomie
- L'accompagnement dans le développement de compétences
- L'alternance

La réflexivité

La réflexivité permet d'identifier les savoirs produits au travers de l'action. A ce titre, l'erreur est considérée comme formatrice. La réflexivité exige la prise de distance, l'analyse des situations et de l'action, la connaissance de soi. Aussi cette attitude est essentielle dans la formation et dans l'exercice de la profession. En effet, le propre du métier d'ambulancier est la capacité à agir de manière pertinente dans des contextes mouvants et donc des situations nouvelles.

La réflexivité doit vous permettre d'être capable de :

- analyser les situations de travail dans leurs différentes dimensions organisationnelle, contextuelle, culturelle...
- individualiser des soins et de proposer des soins adaptés aux situations, même les plus complexes.

Pour être un élève réflexif dans votre formation, vous pouvez régulièrement vous reporter aux référentiels de formation, d'activités, de compétences pour questionner et contrôler ce que vous allez faire, ce que vous faites, ce que vous avez fait. Vous pouvez ainsi évaluer vos gestes, attitudes, savoirs, positionnements, niveaux de compétences et repérer l'impact de vos émotions sur vos actions.

La formation est structurée autour de l'étude de situations vous donnant l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage, « comprendre », « agir », « transférer », nécessaires au développement d'une démarche réflexive.

- Comprendre : vous acquérez les savoirs nécessaires à la compréhension de la situation rencontrée et du résultat attendu
- Agir : vous mobilisez vos savoirs en situation et développez la capacité à mettre en œuvre des actions et à en apprécier les résultats
- Transférer : vous transposez vos acquis dans de nouvelles situations, ce qui vous permet de conceptualiser et d'acquérir la capacité à vous adapter à d'autres situations encore inconnues.

Différents temps pédagogiques vous permettent de mobiliser la réflexivité

Cette réflexivité est mobilisée lors :

- des temps de Travaux Pratiques (TP), à partir de situations vécues en stage ou de situations simulées à l'IFA.

La confrontation des points de vue de chacun est régulièrement mobilisée sous forme d'échanges. Ces temps sollicitent chez vous, l'expression et l'argumentation de votre point de vue, l'écoute de l'autre, le développement du discernement et ainsi la restitution de votre cheminement de pensée.

- des temps de préparation de stages et d'exploitations de stage, en interrogeant l'écart entre le travail prescrit et le travail réel, entre la théorie et la pratique, entre l'idéal et le vécu, ...
- du Suivi Pédagogique Individuel (SPI), plutôt centré sur votre posture d'apprentissage et sur le développement de votre identité professionnelle

L'autonomie

Vous devenez un élève autonome quand vous êtes capable de faire des choix éclairés, de prendre et d'assumer vos décisions, dans un environnement donné et contraint. Vous n'êtes pas un individu indépendant car vous faites partie d'un institut qui réunit des étudiants, des élèves, des professionnels avec des règles de fonctionnement. Quand vous êtes en stage, vous vous inscrivez dans un collectif de travail qui a, lui aussi, ses propres règles de fonctionnement.

L'intégration progressive dans le corps professionnel ambulancier doit vous permettre d'expérimenter cette posture autonome. C'est-à-dire de faire évoluer votre projet professionnel, d'affiner vos valeurs...

Vous développez des savoirs théoriques et méthodologiques, des habiletés gestuelles et des capacités relationnelles.

Vous apprenez à reconnaître vos émotions et à les gérer avec la distance professionnelle qui s'impose. Vous vous projetez dans un avenir professionnel ce qui vous permet de construire votre projet professionnel tout en maintenant votre capacité critique et de questionnement.

Vos actions et interventions professionnelles, reposent sur une démarche réflexive. Vous apprenez à transférer des connaissances, des jugements cliniques, des habiletés, face aux situations complexes nouvelles.

Quel que soit le contexte de vos interventions, vous avez le souci de les inscrire dans une démarche de qualité, d'auto-évaluation.

Vous développez une éthique professionnelle vous permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de votre fonction.

Vous développez votre identité professionnelle dans un cadre règlementaire professionnel et déontologique. Cette construction de l'identité se situe dans le champ du référentiel de formation, dans le contexte du projet d'accompagnement de l'Institut et dans l'environnement professionnel des stages.

L'accompagnement à l'autonomie à l'IFA du CHU de Saint-Etienne

L'autonomie de l'élève met en tension, d'une part la volonté de l'équipe pédagogique de former un professionnel capable de faire des choix et de les assumer et d'autre part la nécessité de garantir l'acquisition de compétences professionnelles.

L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit progressivement au sein d'un environnement défini.

Au cours de cette formation, vous êtes amené à faire des choix tout en respectant la réglementation et en prenant en compte l'organisation de la formation à l'IFA du CHU.

L'équipe pédagogique est une ressource pour vous aider à discerner les enjeux et prendre des décisions éclairées.

Vos décisions engagent votre responsabilité.

L'accompagnement dans le développement de compétences

La finalité de la formation ambulanciers est l'acquisition des compétences professionnelles et le développement des potentialités d'adaptation aux évolutions du contexte professionnel.

Pour vous permettre de mobiliser de manière progressive vos différents savoirs, un formateur référent pédagogique, désigné par l'équipe de direction, vous est attribué pour la durée de la formation.

Ce formateur vous aide dans l'évaluation de vos apprentissages et dans l'établissement d'objectifs de progression adaptés. Il favorise votre réflexion sur votre projet professionnel. Il vous accompagne à l'occasion du développement d'une posture professionnelle pertinente aux « métiers de l'humain »⁴. Une rencontre obligatoire est programmée en début de formation. D'autres rencontres peuvent être planifiées à votre demande, à la sienne et/ou celle de l'équipe de direction. Tout au long de la formation, il s'assure de l'archivage des documents officiels dans votre dossier scolaire qui sera présenté au jury du diplôme d'Etat.

Le formateur référent pédagogique peut être sollicité par les professionnels des terrains de stage pour échanger sur vos apprentissages ; dans tous les cas, vous en êtes informé.

Une rencontre entre le ou les professionnels du terrain de stage, le formateur et vous-même peut être programmée pour faciliter les échanges, l'analyse et la compréhension de situations d'apprentissage.

Le formateur référent pédagogique organise, en sa présence, des rencontres entre vous et le directeur de l'Institut ou son représentant, lorsque votre situation d'apprentissage le nécessite. Des mesures de remédiation peuvent être mises en place.

Au cours de votre formation, trois entretiens de suivi pédagogique individuel sont organisés et obligatoires : en début, milieu et fin de formation. Ces temps d'entretien font partie de la formation.

Le formateur référent est vigilant à ce que l'entretien reste dans le champ pédagogique. Il présente au directeur de l'IFS/IFA, ou à son représentant, la situation de tout élève en difficulté de formation ou personnelle.

Il vous permet de :

- Faire connaissance avec le formateur référent
- Comprendre l'intérêt du suivi
- Pointer vos forces, vos faiblesses et vos appréhensions sur la formation
- Identifier les ressources et les moyens mis en œuvre par l'équipe pédagogique pour vous guider dans vos apprentissages.

Régulièrement, un diagnostic pédagogique portant sur vos forces et sur vos difficultés est établi par votre référent pédagogique.

A l'issue de la formation, votre formateur référent pédagogique propose au directeur une appréciation qui est portée sur votre dossier scolaire. Cette appréciation souligne vos forces, vos difficultés et votre progression aussi bien à l'IFA qu'en stage.

Des entretiens supplémentaires peuvent être programmés à la demande de l'élève et/ou de l'équipe pédagogique.

⁴CIFALI M, *Le lien éducatif : contre-jour psychanalytique*. Paris, PUF, 1994.

L'alternance

La formation se déroule pour 72 % du temps à l'I.F.A. et pour 28 % du temps en stage. Les deux lieux de formation institut et stage sont indispensables et complémentaires. Ils favorisent l'acquisition des savoirs nécessaires à l'exercice professionnel. Certains savoirs ne peuvent être appréhendés que par la confrontation avec la réalité professionnelle en stage, d'autres nécessitent un temps de recul et d'élaboration à l'institut. L'écart entre la réalité professionnelle approchée en stage et la théorisation réalisée à l'institut est source d'apprentissage s'il est analysé. Ces stages vous permettent l'immersion dans des cultures professionnelles soignantes et l'intégration du corps professionnel ambulancier.

Les liens stage/IFA

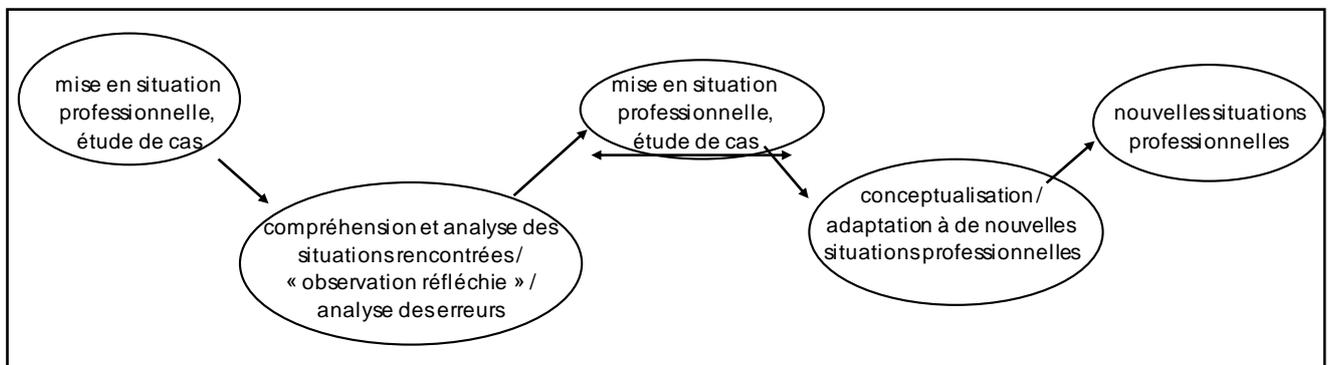
Les apprentissages de la pratique se font en stage et aussi à l'IFA. La pratique ne se réduit pas à la réalisation d'actes ou de techniques mais se réfère à l'acquisition de savoirs et d'attitudes professionnels. Les apprentissages théoriques se font à l'IFA et aussi en stage. « Les savoirs ne sont pas tous « théoriques ». Il n'existe pas de pratique sans théorie : la théorie n'est pas « au-dessus » de la pratique : les savoirs circulent. La compétence s'acquiert par le va-et-vient entre les savoirs connus et les expériences concrètes sur le terrain ».⁵

Dans l'alternance, deux processus d'apprentissage⁶ sont combinés ; vous pouvez être plus à l'aise dans un mode ou dans un autre.

- Le processus d'apprentissage 1 vous amène à appliquer des connaissances dans des situations professionnelles étudiées à l'IFA ou vécues en stage.
- Le processus d'apprentissage 2 vous conduit à créer des savoirs à partir de situations professionnelles rencontrées. Il nécessite la prise de distance pour analyser l'expérience.



Processus d'apprentissage 1 :
« Assimilation des connaissances / organisation de l'information / application »



Processus d'apprentissage 2 :
« Apprentissage par l'expérience à partir de situations concrètes »

⁵ VIAL M, *Evaluation par compétences dans la formation : apprendre par les situations*, Conférence journées d'étude AEEIBO, Marseille, 2012.

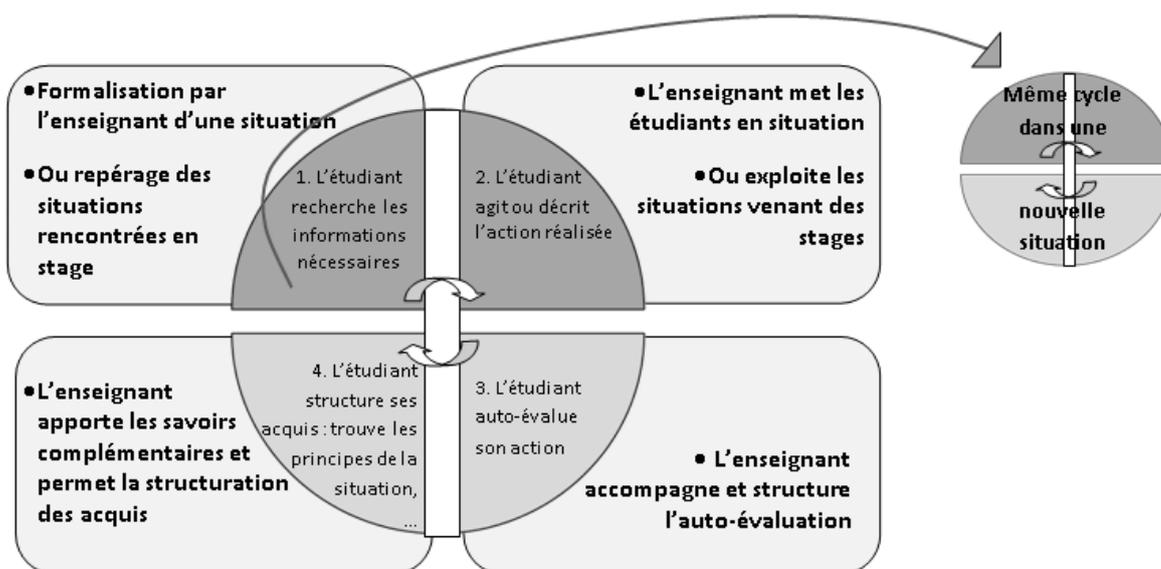
⁶ COUDRAY M-A., GAY C, *Le défi des compétences, comprendre et mettre en œuvre la réforme des études infirmières*, Paris, Masson, 2009, p.43-44

La construction des savoirs professionnels

Vous construisez vos savoirs professionnels à partir d'un maillage issu de la confrontation des expériences à l'IFA et en stage. Vos apprentissages sont constitués par un travail réflexif et d'analyse de votre vécu et une transformation de votre expérience en connaissances.

Des savoirs peuvent être appréhendés par la confrontation avec la réalité professionnelle donc en stage ; d'autres nécessitent un temps de recul, de confrontation, d'élaboration et sont acquis plus facilement à l'IFA.

L'analyse de l'écart entre la réalité professionnelle approchée en stage et la théorisation réalisée à l'IFA est source d'apprentissage.



La place de l'élève dans l'alternance

Dans cette alternance, votre objectif prioritaire est de relier votre vécu de formation, vos observations de stage, vos expériences professionnelles et les connaissances théoriques.

Cette dynamique d'apprentissage vous permet de construire des compétences professionnelles.

Vous devenez compétent lorsque vous êtes capable de transférer vos apprentissages dans des situations nouvelles.

Vous construisez progressivement votre identité professionnelle ; celle-ci se bâtit par un questionnement sur vous-même, par l'analyse des expériences de formation, par la rencontre de professionnels à l'IFA et en stage.

Cette alternance dite « intégrative » n'est pas la juxtaposition de lieux de formation. Cela requiert de votre part, de celle des formateurs de l'IFA et des formateurs des stages, de travailler à la mise en lien des différents éléments d'apprentissages.

Cette alternance nécessite l'intégration d'un projet porté par l'institut et le terrain en un seul projet réalisé par vous-même.

C'est vous qui vivez l'alternance, le va-et-vient entre les deux sources de savoirs, pour mieux articuler les apprentissages entre les deux milieux apprenants.

L'analyse des situations professionnelles

La formation s'appuie sur la mobilisation de situations professionnelles.

« Une situation... comprend le contexte et s'organise autour d'un événement qui vient perturber le plan d'action initial. Cet événement oblige à mobiliser des compétences. »⁷

L'analyse de situations est mobilisée à différents niveaux de la formation, lors des travaux dirigés, des cours magistraux, des situations de simulation, du suivi pédagogique individuel, des analyses collectives de situations de stages réalisées lors des exploitations de stage, des stages et des temps d'auto-évaluation, pour faciliter le développement des compétences.

Les modalités d'organisation des stages à l'IFA du CHU

La gestion des stages est organisée pour chaque année scolaire par l'IFA.

Chaque année les cadres de santé des unités de soins et les chefs d'entreprise précisent les capacités d'accueil en élèves ambulanciers, par période de stage.

Les stages regroupent des disciplines professionnelles et des organisations institutionnelles variées. Ces lieux de stage sont situés géographiquement sur la zone suivante : Région stéphanoise, Plaine du Forez, Monts du Lyonnais, Vallée du Gier, Vallée de l'Ondaine, Pilat, Haute Loire.

L'attribution des stages est organisée par le formateur des élèves ambulanciers.

A ce titre, il peut rencontrer les équipes pour échanger sur les conditions de l'encadrement en stage.

Les stages sont répartis en tenant compte des exigences du programme, du potentiel d'accueil des structures et des conditions d'encadrement.

Les stages sont organisés sur la base de 35h par semaine sur 5 jours. La présence le samedi en stage en entreprise de transport sanitaire est autorisée. (cf : règlement intérieur). Le roulement est décidé par le responsable de stage en respectant la réglementation. Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition des compétences.

Pour les parcours partiels (hors redoublement) des stages sont réalisés en regard des compétences à valider.

Pour les élèves en cursus complet, les stages se répartissent sur 5 semaines dans les disciplines suivantes :

- 2 semaines aux urgences ou/et SMUR
- 1 semaine en gériatrie ou rééducation fonctionnelle
- 2 semaines en entreprise de transport sanitaire.

Pour des raisons pédagogiques ou organisationnelles, le cursus de stages peut être modifié par l'équipe pédagogique.

⁷VIAL M et MENACCI N, *L'accompagnement professionnel ? Méthode à l'usage des praticiens exerçant une fonction éducative*, Bruxelles, de Boeck, 2007.

Le référentiel de certification

Le référentiel de certification est l'ensemble des situations d'évaluations organisées pour attester des acquisitions nécessaires pour exercer la profession d'ambulancier.

La validation des compétences

La validation de chaque compétence repose sur :

- la validation des différents modules de formation
- la validation des compétences mises en œuvre en stage.

Avant que les résultats vous soient restitués, un jury de notes est réuni. Il analyse les résultats de la promotion et les difficultés rencontrées. Des remédiations, si nécessaire, peuvent vous être proposées pour vous permettre de dépasser les difficultés rencontrées.

La liste de tous les élèves, avec les notes obtenues, est affichée sur un panneau spécifique à la promotion, à l'intérieur de l'Institut (au rez-de-chaussée).

Si vous ne validez pas une ou plusieurs compétences, vous bénéficiez d'une épreuve de rattrapage par épreuve non-validée.

Le diplôme d'Etat

Le jury régional

Si vous êtes élève en formation en cursus intégral, vous devez valider l'ensemble des compétences requises pour l'obtention du diplôme d'Etat d'ambulancier.

Si vous êtes élève en formation en cursus partiel, vous devez valider les compétences qui vous manquent pour l'obtention du diplôme d'Etat d'ambulancier.

L'obtention du diplôme d'Etat n'a lieu qu'après la validation des compétences requises par le jury final. Celui-ci ne peut ajourner un candidat sans avoir consulté son dossier d'évaluation continue.

Le diplôme d'Etat est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Organisation générale de l'année (cf annexe 1)

Rencontres entre élèves et équipe pédagogique et/ou Direction :

Suivi pédagogique :

Il débute dès la semaine de la rentrée.

Temps de régulation

Un temps d'échanges entre la promotion, le formateur référent de la formation et la direction est organisé une fois dans l'année pour analyser la conduite du projet pédagogique.

Date d'évaluations des compétences (cf annexe 2)

Bilan de l'année

Un temps d'échanges entre élèves de la promotion, formateur référent et direction est organisé en fin de formation.

Ces temps de régulation et de bilan de fin de formation permettent de mesurer l'écart entre le projet attendu et le projet réalisé. Ils permettent à l'équipe pédagogique de réorienter éventuellement le projet pour la promotion en cours de formation et/ou pour les futures promotions.

Conclusion

Cette formation vous invite à :

- vous étonnez, poser un regard autre qui questionne de façon critique,
- vous laissez déstabiliser, accepter de perdre vos repères de les renforcer ou d'en construire d'autres,
- entrer dans une démarche inductive. Elle mobilise l'énergie et les capacités réflexives pour travailler à partir de vos potentiels : personnalité, ressources, connaissances, expériences... Cela nécessite de savoir, pouvoir et vouloir apprendre. Cette démarche demande une implication et un engagement des deux parties : vous et le formateur ou l'intervenant.
- confirmer ou non votre projet professionnel par la confrontation à la réalité de la profession dans son contexte actuel,
- initier la construction d'une identité professionnelle pour intégrer, en fin de formation, le corps ambulancier.

Aussi les orientations pédagogiques s'articulent autour de deux axes principaux :

- apprendre à mieux se connaître et parler de soi, dans une perspective professionnelle : valeurs, ressentis, motivations, vécu...:
- découvrir « l'autre » en allant à sa rencontre : « l'autre » qui peut être élève, professionnel, personne soignée, membre de l'entourage...

Ce livret d'accompagnement peut vous aider à vous repérer durant votre formation et nous comptons sur vous, par vos remarques pour l'améliorer.

Votre formation est un chemin sur lequel la citation de H.Bergson (1859-1941) prend tout son sens :

« Pense en homme d'action, agis en homme de pensée »

ANNEXES

Annexe 2 : dates et modalités d'évaluation des modules de la formation ambulancier P30 **sous réserve de modification**

MODULES	Dénomination	Modalités et organisation évaluations certificatives	Dates
MODULE 1	Les gestes d'urgence	1. Evaluation / AFGSU / attestation CESU en fin de formation Participation active et compétences 2. Epreuve pratique simulée en salle : prise en charge d'une détresse vitale à partir de situations concrètes Note sur 20 points	Vendredi 15 avril 2022 de 13h à 17h Mardi 7 juin 2022 de 8h30 à 17h Epreuves de rattrapage le 16 juin 2022 entre 8h30 et 14h30
MODULE 2 En même temps que Module 7	L'état clinique d'un patient	Epreuve pratique simulée en salle : Evaluation clinique et soins adaptés à partir de situations concrètes Note sur 20 points	Lundi 13 juin 2022 de 8h30 à 17h Epreuves de rattrapage le 16 juin 2022 entre 8 h 30 et 14 h 30
MODULE 3	Hygiène et Prévention	1. Epreuve écrite de 30' QROC ou QCM notée sur 20 ramenée à 10 points 2. Epreuve pratique simulée de 20 par élève en salle TP : évaluation clinique et soins adaptés. Questions de connaissance Note sur 20 ramenée à 10 points (cumul oral et écrit sur 20 points)	Mercredi 27 avril 2022 entre 9h et 10h Mercredi 27 avril entre de 10h30 à 17h Epreuves de rattrapage le 16 mai 2022 entre 13h et 17h
MODULE 4	Ergonomie et Manutention	Epreuve pratique : Evaluation de 15 à 20 ' par élève, sur une situation tirée au sort le jour même. <i>Evaluation se déroulant au Bât 1-3 site Bellevue (lieu des TP d'ergonomie)</i> Note sur 20 points	Mercredi 18 mai 2022 de 13h à 16 h (G1) Mardi 24 mai 2022 de 13h à 16 h (G2)
MODULE 5	Relation et communication	Epreuve orale d'analyse d'une situation de relation de stage, notée sur 20 points	Mardi 14 juin 2022 de 10h à 17h Epreuves de rattrapage le 16 juin
MODULE 6	Sécurité du transport sanitaire	Evaluation pratique (conduite, installation en confort et sécurité du patient, état de marche du véhicule, matériel...) Fiche d'évaluation dissociée de la feuille de stage	Au cours du stage en entreprise
MODULE 7 En même temps que Module 2	Transmission des informations et gestion administrative	Epreuve orale à partir d'une transmission d'informations (fiche bilan / situation concrète) Note sur 20 points	Lundi 13 juin 2022 de 8h30 à 17h Epreuves de rattrapage le 16 juin 2022 entre 8 h 30 et 14 h 30
MODULE 8	Règles et valeurs professionnelles	Epreuve écrite de 30' QROC ou QCM notée sur 10 points Epreuve orale de connaissances de 5 à 10' (préparation de 10') notée sur 10 points (2 questions sur la législation / droit du travail et 2 questions sur législation ciblées sur le métier d'ambulancier tirées au sort)	Mardi 14 juin 2022 entre 9h et 10h Lundi 16 mai 2022 de 13h à 17h Epreuves de rattrapage orale le 16 juin 2022 entre 8 h 30 et 14 h 30

Parcours complet : tous les modules **Parcours partiels :** modules 1, 3, 6 et 8